

DECISION N°DC 30/2021

Attribution du marché relatif à l'entretien des installations d'assainissement du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé et publié le 25 juin 2021 au BOAMP DIFF, avis n°21-87819, et sur la plateforme dématérialisée du SIOM <http://www.e-marchespublics.com/> le 25 juin 2021 sous la référence 797101,

Vu l'offre remise par la société, *TERIDEAL SEIRS TP*, sise 4 boulevard d'Arago, 91320 Wissous,

Considérant que le SIOM de la Vallée de Chevreuse souhaite faire entretenir les installations d'assainissement, par le curage et l'entretien des canalisations, équipements et ouvrages d'assainissement des eaux pluviales et usées de son site, ainsi que l'élimination des résidus de curage vers un centre de traitement agréé,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De signer avec la société, *TERIDEAL SEIRS TP*, sise 4 boulevard d'Arago, 91320 Wissous, le marché relatif à l'entretien des installations d'assainissement du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse

ARTICLE 2 :

Quatre offres ont été reçues. Le classement des offres est le suivant :

| N° de classement des offres | N° d'ordre au registre des dépôts | Nom du candidat |
|-----------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| 1 | 2 | TERIDEAL SEIRS TP |
| 2 | 1 | SNAVEB |
| 3 | 3 | S.E.A. |
| 4 | 4 | CIE HPR |

En conséquence, le marché est attribué à la société *TERIDEAL SEIRS TP*, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées les pièces administratives aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

ARTICLE 3 :

Le marché est rémunéré :

- par un prix forfaitaire annuel pour les prestations d'entretien périodiques des ouvrages d'assainissement, qui s'élève à 17 573,00 € HT,
- par des prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées pour les prestations d'entretien ponctuelles ou d'urgence, qui feront l'objet de bons de commande. Les montants minimum et maximum annuels pour ces prestations sont respectivement fixés à 0 € HT et 15 000 € HT.

Le montant maximum du marché s'élève donc, sur toute sa durée, à 130 292,00 € HT, soit 156 350,40 € TTC.

ARTICLE 4 :

Le marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre de l'année courante. Il pourra être ensuite reconduit d'année en année, de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction.

En cas de reconductions successives, sa durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter de sa date de notification.

ARTICLE 5 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 6 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le - 5 OCT. 2021

Le Président

Jean-François VIGIER

Décision : - transmise en Préfecture le : - 5 OCT. 2021
- affichée le : - 5 OCT. 2021

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE****Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse****Utilisateur : Bruneau****Paramètre de la transaction:**

| | |
|--|--|
| Type de transaction: | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte: | Autres |
| Numéro de l'acte: | DC30_2021 |
| Date de la décision: | 2021-10-05 00:00:00+02 |
| Objet: | Attribution du marché relatif à l'entretien des installations d'assainissement du site du SIOM de la Vallée de Chevreuse |
| Classification matières/sous-matières: | 1.1 |
| Identifiant unique: | 091-200062321-20211005-DC30_2021-AU |

Fichier de vie de la transaction

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|---|-----------------|-------------------|
| nom de métier: 091-200062321-20211005-DC30_2021-AU-1-1_0.xml | text/xml | 941 |
| nom original: dc 30 21.pdf | application/pdf | 128134 |
| nom de métier: 99_AU-091-200062321-20211005-DC30_2021-AU-1-1_1.pdf | application/pdf | 128134 |

Cycle Contenu dans l'archivage

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 5 octobre 2021 à 14h53min44s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 5 octobre 2021 à 14h55min07s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 5 octobre 2021 à 14h55min15s | Transmis au MIAT |
| Acquittement reçu | 5 octobre 2021 à 15h00min45s | Reçu par le MIAT le 2021-10-05 |

